



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 63/2025

OBJET : Contrat avec la troupe Opera È Mobile Paris pour une représentation le 21 juin 2025 à 19h au Parc Saint-Michel

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire

Considérant la proposition faite par le prestataire La troupe Opera È Mobile Paris, pour une représentation « Les Noces de Figaro », le 21 juin 2025 au Parc Saint Michel.

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat avec la troupe Opéra È Mobile Paris, domiciliée au 7 bis rue Victor Hugo - 77250 Veneux-les-Sablons

Article 2 : DECIDE de signer un contrat pour un montant de 6 000,00 € TTC (six mille euros),

Article 3 : DIT que la somme correspondante est inscrite au budget,

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département et à Monsieur le Receveur municipal.

Fait à Morangis, le 04 avril 2025

Madame Le Maire
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.